

**RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DE  
PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES  
ANNEE 2018**

En application du décret n°2015-182 du 30 décembre 2015

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2019**



12, avenue Jacques Anquetil - 76260 EU

Tél : 02 27 28 20 87 - Fax : 02 35 50 92 29

[www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)

[contact@villes-soeurs.fr](mailto:contact@villes-soeurs.fr)

## SOMMAIRE

I.	<b>PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	3
II.	<b>COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE</b>	5
III.	<b>LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b>	6
	<i>III.1 COLLECTE</i>	6
	<i>III.2 LA PRE-COLLECTE</i>	9
	<i>III.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</i>	10
IV.	<b>LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES</b>	15
	<i>IV.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE</i>	15
	<i>IV.2 TRI ET VALORISATION</i>	16
	<i>IV.3 COMMUNICATION - PREVENTION</i>	19
	<i>IV.4 LA PRE-COLLECTE</i>	20
V.	<b>LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES</b>	21
	<i>V.1 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE D'AULT</i>	22
	<i>V.2 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DU TREPORT</i>	26
	<i>V.3 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCHAMPS</i>	30
	<i>V.4 POINT DE DEPOT DES DECHETS VERTS DE CRIEL SUR MER</i>	34
	<i>V.5 TOTAL DES 3 DECHETERIES COMMUNAUTAIRES ET DU POINT DEPOT DECHETS VERTS</i>	36
VI.	<b>LES COLLECTES SPECIFIQUES</b>	42
	<i>VI.1 COLLECTES EN PORTE A PORTE</i>	42
	<i>VI.2 AUTRES COLLECTES ET OPERATIONS DIVERSES</i>	44
VII.	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	46
VIII.	<b>PERSPECTIVES</b>	47

## I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Créée le 31 décembre 1999, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques était composée de six communes, trois appartenant à la Seine-Maritime (Eu, Le Tréport et Ponts-et-Marais) et trois au département de la Somme (Mers-les-Bains, Oust-Marest et Saint Quentin Lamotte) représentant 20 693 habitants.

Le 31 décembre 2002, 12 autres communes sont venues rejoindre la Communauté de Communes. Il s'agit des communes d'Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Dargnies, Friaucourt et Woignarue situées dans la Somme et des communes d'Etalondes, Flocques, Incheville, Longroy et Millebosc situées en Seine-Maritime.

Les communes de Buigny-les-Gamaches et Embreville ont adhéré à la Communauté de Communes le 31 décembre 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la ville de Gamaches a rejoint la communauté de communes portant à 21 le nombre de communes.

En juin 2009, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques change de dénomination pour devenir la Communauté de Communes Bresle Maritime (CCBM).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 7 nouvelles communes rejoignent la communauté de communes (Baromesnil, Criel sur Mer, Le Mesnil Réaume, Melleville, Monchy sur Eu, Saint Pierre en Val et Saint Rémy Boscrocourt). Un changement de dénomination est aussi réalisé, la Communauté de Communes Bresle Maritime devenant la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) qui regroupe désormais 28 communes pour 38 213 habitants (population municipale au 01/01/2018).

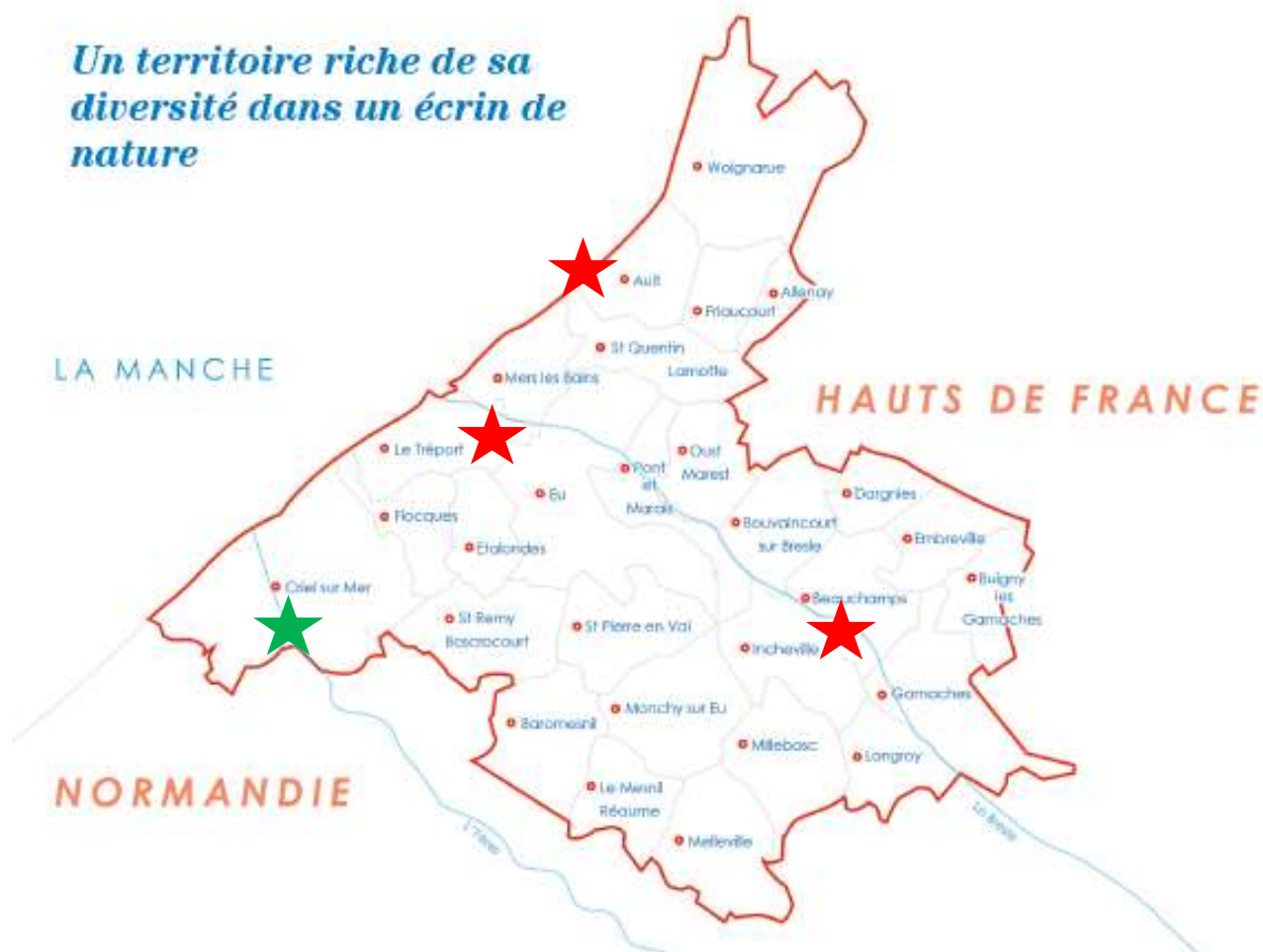
**Les données présentées dans ce rapport 2018 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018) concernent les 28 communes de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.**

Localisation de la communauté de communes



## Carte du territoire

*Un territoire riche de sa diversité dans un écrin de nature*



 Déchèteries

 point dépôt déchets verts

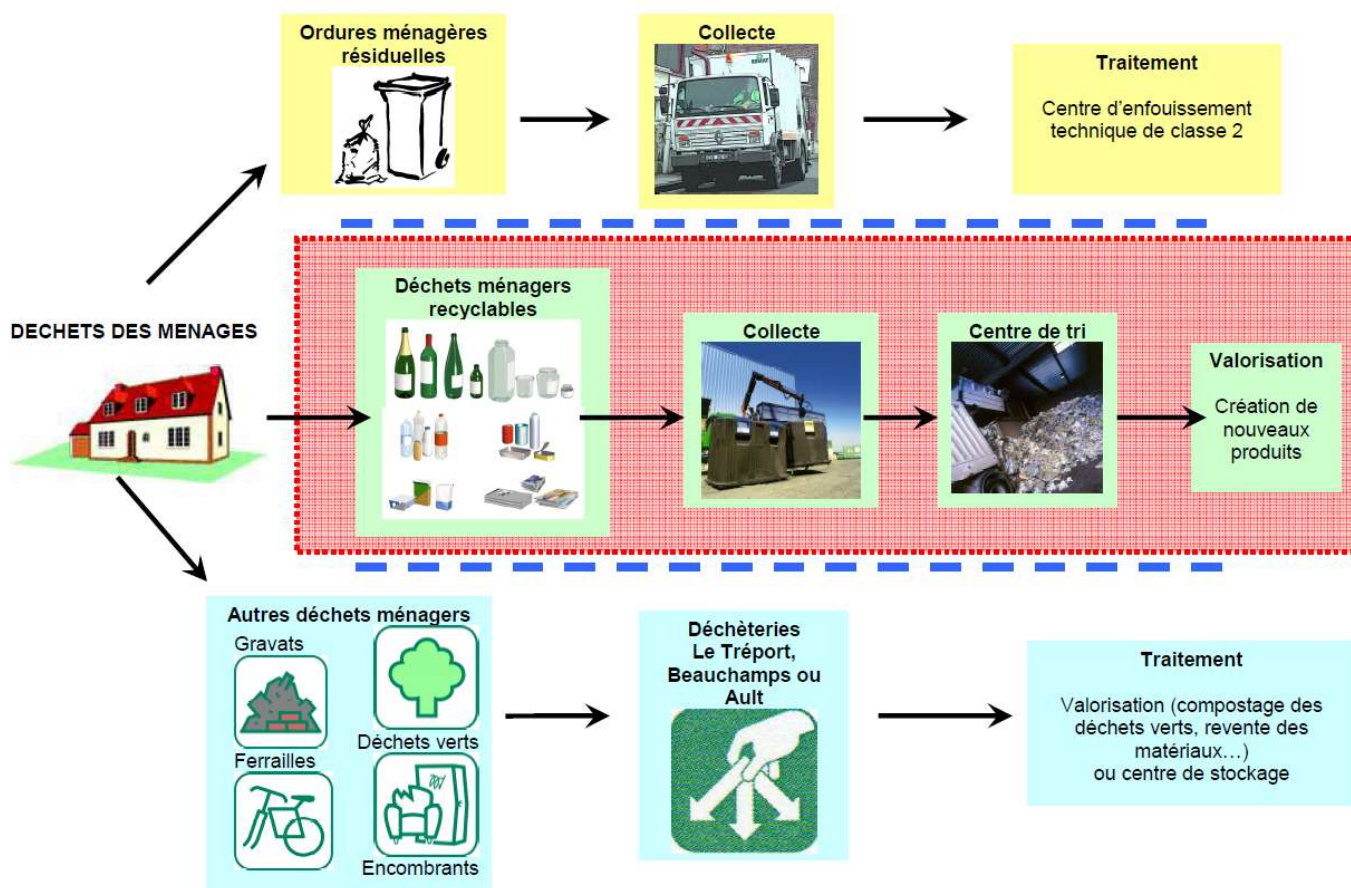
## II. COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes a pris la compétence **Collecte, Transport, Stockage, Tri et Traitement des Déchets Ménagers** au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette compétence était auparavant assurée par différents syndicats ou directement par les communes.

En 2018, cette de compétence concerne :

- la collecte des ordures ménagères sur les 28 communes,
- le traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes,
- la mise en place du tri sélectif sur les 28 communes,
- la collecte des encombrants, ferrailles, déchets verts sur une partie du territoire,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance de bacs roulants pour les 28 communes,
- la gestion des déchèteries communautaires d'Ault, de Beauchamps et du Tréport et du point de dépôt des déchets verts de Criel sur Mer.

### Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers



### III. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

D'après la définition formulée par l'ADEME, les ordures ménagères résiduelles représentent les déchets restants après les collectes sélectives.

#### III.1 COLLECTE

##### Organisation du service de collecte

En 2018, les 28 communes sont collectées en porte à porte par un prestataire : la société IKOS ENVIRONNEMENT. Ce marché public de collecte a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Au cours de l'année 2018, 6 véhicules (4 bennes OM, 1 mini benne OM, 1 benne OM de secours) ont été mobilisés avec 5 chauffeurs et 5 ripeurs. Environ 177 000 km ont été parcourus. 1 camion-grue avec 1 chauffeur pour collecter les conteneurs enterrés OM (environ 25 000 km/an)

Afin d'être en conformité avec la R437 (recommandation de la CNAM relative à la collecte des déchets), une mini benne ordures ménagères effectue la collecte dans les impasses et autres sites difficiles d'accès (points noirs de collecte).



La Communauté de Communes possède au Tréport un **centre de transfert**. La mise en place et l'évacuation des bennes sont assurées par l'entreprise VI Environnement dans le cadre du marché de gestion des déchèteries.

Les ordures ménagères entreposées sur ce site proviennent de la collecte assurée par la mini benne.

Ces déchets sont stockés dans un caisson de 30 m<sup>3</sup> avant d'être dirigés par camion vers le centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76).

### Fréquence de collecte

Les ordures ménagères sont collectées au minimum une fois par semaine dans les communes. Le **calendrier de collecte 2018** indiquant la fréquence de collecte ainsi que le jour de collecte est détaillé dans le tableau ci-dessous :

ALLENAY	LUNDI
AULT	MERCREDI
BAROMESNIL	MERCREDI
BEAUCHAMPS	MERCREDI
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	MERCREDI
BUIGNY-LES-GAMACHES	MERCREDI
CRIEL SUR MER	LUNDI ou MARDI
DARGNIES	MERCREDI
EMBREVILLE	MERCREDI
ETALONDES	JEUDI
EU	LUNDI, MARDI, JEUDI ou VENDREDI Suivant les secteurs de la ville
FLOCQUES	LUNDI
FRIAUCOURT	LUNDI
GAMACHES	MARDI ou VENDREDI
INCHEVILLE	MERCREDI
LE MESNIL REAUME	VENDREDI
LE TREPORT	Du LUNDI au SAMEDI Suivant les secteurs de la ville
LONGROY	VENDREDI
MELLEVILLE	MARDI
MERS-LES-BAINS	LUNDI, MERCREDI et/ou VENDREDI Suivant les secteurs de la ville
MILLEBOSC	MARDI
MONCHY SUR EU	VENDREDI
OUST-MAREST	MERCREDI
PONTS-ET-MARAIS	JEUDI
SAINT PIERRE EN VAL	VENDREDI
SAINT QUENTIN LAMOTTE	MERCREDI
SAINT REMY BOSCROCOURT	JEUDI
WOIGNARUE	LUNDI

### Tonnages collectés en 2018

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2018 s'est élevé à **12 767,37 tonnes**.

Par rapport à l'année 2017, cela représente une hausse de 0,1 % soit 13,24 tonnes.

Ces chiffres sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

#### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - BILAN 2018

	2016	2017	2018	évolution 2017/2018		Population municipale	Ratio (kg/hab/an)
				en tonnes	en %		
ALLENAY	54,671	59,523	54,607	-4,92	-8,26	270	202,25
AULT	781,392	720,249	760,032	39,78	5,52	1 516	501,34
BAROMESNIL	55,49	72,536	72,138	-0,40	-0,55	236	305,67
BEAUCHAMPS	192,043	237,494	237,02	-0,47	-0,20	1 006	235,61
BOUVAINCOURT	184,604	196,681	193,819	-2,86	-1,46	836	231,84
BUIGNY	108,936	104,827	114,884	10,06	9,59	413	278,17
CRIEL SUR MER	1039,1	1061,103	1058,462	-2,64	-0,25	2 719	389,28
DARGNIES	294,625	273,377	271,134	-2,24	-0,82	1 281	211,66
EMBREVILLE	111,828	123,206	127,619	4,41	3,58	566	225,48
ETALONDES	253,797	267,733	244,408	-23,33	-8,71	1 081	226,09
EU	2175,03	2244,986	2211,601	-33,39	-1,49	7 106	311,23
FLOQUES	170,859	172,733	169,016	-3,72	-2,15	702	240,76
FRIAUCOURT	163,964	153,205	146,871	-6,33	-4,13	802	183,13
GAMACHES	750,525	777,926	824,301	46,38	5,96	2 643	311,88
INCHEVILLE	301,172	318,113	295,686	-22,43	-7,05	1 271	232,64
LE MESNIL REAUME	173,23	126,852	142,856	16,00	12,62	770	185,53
LE TREPOT	2778,239	2646,46	2596,922	-49,54	-1,87	4 935	526,23
LONGROY	159,945	155,574	141,303	-14,27	-9,17	641	220,44
MELLEVILLE	61,658	84,318	87,209	2,89	3,43	264	330,34
MERS-LES-BAINS	1500,534	1455,74	1480,909	25,17	1,73	2 840	521,45
MILLEBOSC	69,962	91,165	87,671	-3,49	-3,83	254	345,16
MONCHY SUR EU	136,559	132,319	134,687	2,37	1,79	589	228,67
OUST-MAREST	133,911	128,048	129,663	1,61	1,26	629	206,14
PONTS-ET-MARAIS	175,747	212,018	225,335	13,32	6,28	770	292,64
ST PIERRE EN VAL	253,23	234,655	250,875	16,22	6,91	1 116	224,80
ST QUENTIN-LAMOTTE	380,583	323,773	322,458	-1,31	-0,41	1 297	248,62
ST REMY BOSROCOURT	179,31	158,167	174,588	16,42	10,38	806	216,61
WOIGNARUE	252,559	221,349	211,298	-10,05	-4,54	854	247,42
<b>TOTAL CCVS</b>	<b>12893,5</b>	<b>12754,13</b>	<b>12767,37</b>	<b>13,24</b>	<b>0,10</b>	<b>38 213</b>	<b>334,11</b>

	Moins de 200 kg/an/hab.
	de 200 à 300
	de 300 à 500
	Plus de 500

Ce tableau fait apparaître une forte disparité entre les communes. Dans les communes côtières où la fréquentation touristique est importante (notamment Ault, Le Tréport et Mers-les-Bains et dans une moindre mesure Criel sur Mer) on constate les plus forts tonnages collectés.



**D'une année sur l'autre, on peut observer des variations parfois sensibles sur certaines communes. Cela peut s'expliquer par le fait que plusieurs communes sont collectées lors de la même tournée avec le même véhicule sans pesée intermédiaire. C'est le tonnage global qui est pris en compte et la répartition se fait en fonction du temps passé sur chaque commune.**

En 2018, le **coût de collecte des ordures ménagères est de 1 109 275,14 € TTC**

Cela représente un coût moyen de **86,88 € à la tonne** et de **29,03 € par habitant**.

### **III.2 LA PRE COLLECTE**

Depuis 2008, l'ensemble des foyers est équipé de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères. Dans un souci de simplicité et de réduction des coûts, seuls 2 volumes de bacs ont été retenus.

- Chaque foyer dispose d'un **bac roulant de 120 litres**. Il est adapté pour un foyer de 4 personnes collecté une fois par semaine. Un second bac roulant peut être mis à disposition dans certains cas (foyers de 5 personnes ou plus collecté 1 fois par semaine).
- Pour les points de collecte collectifs, des **bacs de 660 litres** sont installés.

La totalité du parc de bacs roulants de la Communauté de Communes représente environ 20 000 bacs roulants.

Pour la maintenance des bacs roulants (vol, casse...) et l'équipement de nouveaux foyers, des bacs roulants sont disponibles aux bureaux de la CCVS. Les usagers doivent venir les retirer à nos bureaux, uniquement le vendredi matin de 9 à 12 heures.

En 2018, la CCVS a fait l'acquisition de 100 bacs roulants de 660 litres et de 300 bacs roulants de 120 litres pour procéder à des remplacements ou compléter le parc.

Le **montant d'acquisition des bacs roulants s'est élevé à 19 962 € TTC**.

Depuis 2014, la Communauté de Communes a également mis en place des **conteneurs enterrés** destinés à collecter les ordures ménagères résiduelles. 36 conteneurs de 5m<sup>3</sup> sont installés sur les communes de Ault, Criel sur Mer, Eu, Le Tréport et Mers les Bains.

1 226,67 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2018 soit 9,6% du tonnage total d'ordures ménagères résiduelles.

En 2018, 13 conteneurs enterrés supplémentaires ont été installés (mise en service en 2019).

### III.3 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour l'année 2018, l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes, soit 12 767 tonnes, a été déposé au centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76). Les déchets sont déposés dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) certifié ISO 9001 et ISO 14001. Le marché de collecte a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Le montant du **traitement des ordures ménagères résiduelles** s'est élevé à **1 055 497,60 € TTC** soit **82,67 € par tonne** et **27,62 € par habitant**.

**Au final, 2 164 772,74 € ont été dépensés pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (hors pré-collecte). Cela représente 169,56 € TTC par tonne et 56,65 € par habitant.** Pour rappel, ces chiffres étaient de 2 098 074,35 € TTC en 2017 soit 164,51 € par tonne et 54,64 € par habitant. L'augmentation constatée s'explique par les révisions de prix de marchés (+3,1 % pour la collecte et +2 % pour le traitement) et par la hausse de la TGAP (+1 € HT/tonne).

#### Descriptif du processus de traitement des ordures ménagères

(extrait du rapport d'activités 2018 d'IKOS)

##### Le mode bioréacteur

L'installation initiale de valorisation des déchets par méthanisation en cellules a été reclassée en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux), qui assure actuellement la valorisation des OM ainsi que celle des encombrants.

La requalification de l'installation de valorisation des déchets par méthanisation en cellules et de l'installation de stockage des terres non dangereuses en installation de stockage de déchets non dangereux assure les bénéfices suivants :

- Une réduction significative des impacts via une concentration sur une seule zone du CVD,
- Une concentration des charges opérationnelles sur une unique installation,
- Une optimisation de la production, du captage, de la collecte et de la valorisation du biogaz,
- Une limitation des impacts notamment olfactifs via le mode d'exploitation en mode bioréacteur,
- Une limitation des risques notamment incendie,
- Une diminution globale des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une exploitation classique.

Par ailleurs, l'ISDND est exploitée en mode bioréacteur avec valorisation énergétique et thermique du biogaz.

Par définition, le mode bioréacteur d'une ISDND se différencie d'un mode conventionnel par :

- La mise en place d'un **système de captage du biogaz à l'avancement**, dès le début de la production de biogaz ;
- L'équipement d'un **système de recirculation des lixiviats** ;
- L'aménagement d'une **couverture étanche** au plus tard six mois après la fin de sa période d'exploitation.



#### Caractéristiques fondamentales du mode bioréacteur

Cette technique d'exploitation confère au mode bioréacteur un **gain environnemental substantiel** par rapport au mode conventionnel. Il se caractérise par :

- Une **accélération de la stabilisation** des déchets par épuisement de leur potentiel de dégradation (10 à 15 ans contre plus de 20 ans pour une installation conventionnelle) ;
- Une **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et d'odeurs par la mise en place d'un confinement rapide après exploitation : jusqu'à 90 % du biogaz produit est capté ;

- Une réduction de la quantité de lixiviats générés par le CVD en évitant les infiltrations d'eau de pluie au sein des casiers exploités ;
- Une baisse de la charge organique des lixiviats ;
- Une optimisation du potentiel de valorisation énergétique du biogaz du CVD avec un captage du biogaz accru pour une meilleure production d'énergies renouvelables.

Il s'agit donc d'une gestion optimisée des processus biologiques, chimiques et physiques impliqués dans l'évolution des déchets.

### Principes et règles d'exploitation

L'installation de stockage suit un plan général d'exploitation qui organise la valorisation des déchets ultimes en une subdivision de casiers découpés en alvéoles d'exploitation de surfaces inférieures à 2 500 m<sup>2</sup>. À ce jour, IKOS Environnement a exploité 17 casiers sur la zone principale ISDND 1. L'équipe opérationnelle n'exploite qu'une seule alvéole à la fois, ce qui permet de limiter l'exposition des déchets à la pluie, d'optimiser leur compactage et de limiter les nuisances.

Les casiers sont conçus de manière à assurer :

- Un drainage gravitaire des lixiviats dans le fond des casiers jusqu'au point de pompage ;
- Un drainage des eaux de ruissellement autour des casiers ;
- Un drainage du biogaz dans les casiers et un captage par aspiration ;
- Un contrôle de l'humidité et de la température dans le massif de déchets (au travers des analyses sur le biogaz et les lixiviats) ;
- Un système de réinjection des effluents dans les casiers afin d'optimiser la réaction de méthanisation.

Cette conception est compatible avec les prescriptions de l'arrêté ministériel en vigueur (AM du 15/02/2016).

Les casiers sont constitués de barrières d'étanchéité, passives et actives, avec les caractéristiques techniques et prescriptions réglementaires spécifiques. Elles visent à protéger le sol et le sous-sol.

La couverture des casiers est étanche (étanchéité par géomembrane, conformément aux préconisations de l'arrêté ministériel en vigueur) de manière à optimiser le captage du biogaz, et limiter les nuisances environnementales.

Ils sont aménagés avec un dispositif imperméable dénommé « Barrière de Sécurité Passive » assurant une protection du sol, du sous-sol et des eaux souterraines et regroupant :

- En fond de casier :
  - Une couche de matériaux de perméabilité inférieure ou égale à  $1.10^{-9}$  m/s sur au moins 1 mètre d'épaisseur et une couche de perméabilité inférieure ou égale à  $1.10^{-6}$  m/s sur au moins 5 mètres d'épaisseur ;
- En flanc de casier :
  - Une couche de matériaux de perméabilité inférieure ou égale à  $1.10^{-9}$  m/s sur au moins 1 mètre.



Une seconde barrière de sécurité, dite « active », vient en complément pour renforcer le dispositif. La pièce maîtresse de cette sécurité active est une « géomembrane » étanche surmontée d'un complexe drainant. Ce complexe permet la récupération des « lixiviats », c'est à dire des eaux de pluie entrées en contact avec le déchet.



Figure : Barrière de sécurité passive

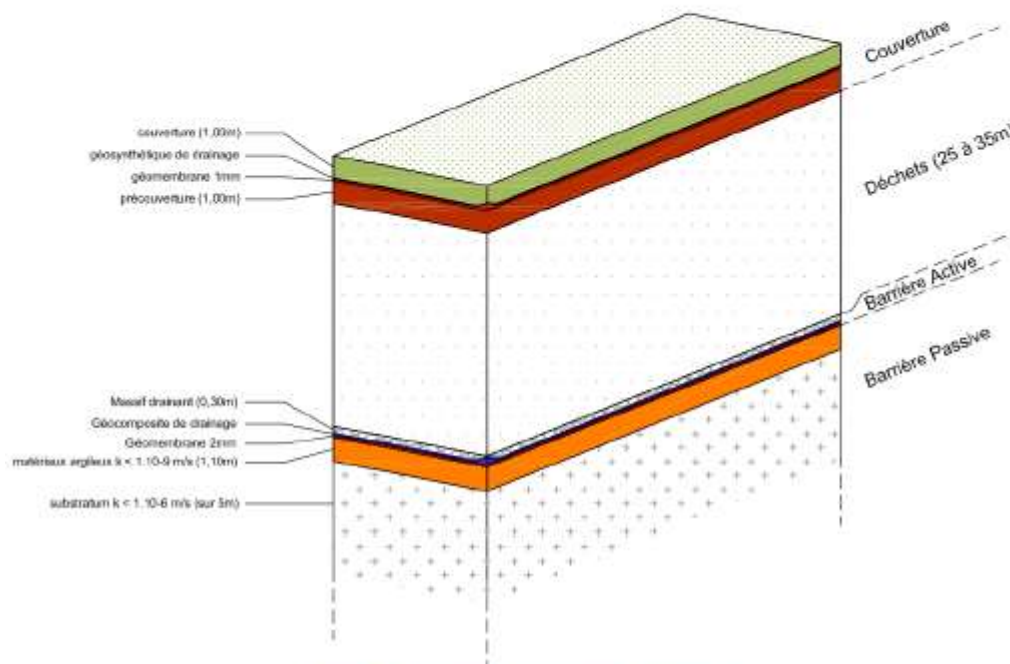


Figure : Barrières d'étanchéité des casiers

La mise en place des déchets est effectuée par blocs afin de limiter les émissions diffuses et la production de lixiviats. Chaque casier est équipé de réseaux de captage du biogaz, horizontal et provisoire à l'avancement (drains opérationnels pendant la durée de l'exploitation pour capter les premières productions) et vertical et définitif (puits biogaz et drains périphériques) et d'un réseau de collecte acheminant la production vers les organes de valorisation.

Pendant et après l'exploitation du casier, un suivi opérationnel (incluant notamment un réglage des réseaux) permet d'optimiser le captage, la collecte et in fine la valorisation énergétique. Le suivi de la performance de valorisation énergétique est géré directement sur l'unité de valorisation du biogaz (production de biogaz valorisée, rendement énergétique...).

### Valorisation énergétique

Les OMR sont mélangées aux DAE (déchets d'activités économiques, ou DIB) ainsi qu'aux encombrants, l'ensemble du flux étant déposé dans des structures étanches, appelées casiers. Les encombrants et DAE, bien qu'ayant un potentiel de méthanisation plus faible que les ordures ménagères, apportent à la fois support et structure pour une bonne activité biologique. Ils contribuent ainsi à la **dégradation de la fraction organique de façon optimale.**

IKOS Environnement étant productrice de biogaz, elle fait appel à un prestataire implanté sur le site de Fresnoy-Folny pour le valoriser en électricité. Ce prestataire, VERDESIS, est une filiale d'EDF.

Le biogaz émis par la dégradation des OMr, riche en méthane (CH<sub>4</sub>), est épuré afin d'en éliminer les éléments indésirables, pour protéger le moteur (vapeur d'eau, H<sub>2</sub>S, etc.).

Le gaz est ensuite valorisé en électricité par un moteur de 750 KW et 3 turbines de 250 KW.



Le fonctionnement du moteur et des turbines produit de la « chaleur fatale » : il s'agit de la chaleur inévitable produite par le procédé. Si cette chaleur n'est pas valorisée, elle se disperse sans aucune valorisation.

Le site de traitement de Fresnoy-Folny est certifié ISO 14001 et le **biogaz est valorisé à plus de 75%.**

De plus, le mode de traitement, pour les Ordures Ménagères comme pour les encombrants, est considéré comme un bioréacteur, au titre de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux ISDND. En effet, il répond aux points suivants :

- Les déchets sont stockés et traités dans un casier équipé dès sa construction des équipements de captage du biogaz et de recirculation des lixiviats,
- La durée d'utilisation du casier est inférieure à 18 mois,
- L'installation est équipée d'un dispositif de valorisation du biogaz mentionné dans l'arrêté préfectoral d'autorisation,

#### IV. LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES

La Communauté de Communes est chargée d'assurer la collecte des déchets ménagers recyclables (verre, bouteilles en plastique, emballages métalliques, emballages cartonnés, papiers).

En 2018, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a signé avec l'éco organisme agréé ADELPHE le Contrat pour l'Action et la Performance CAP 2022 (barème F) pour une durée de 5 ans afin de bénéficier de soutiens financiers pour la mise en place de la collecte sélective.

En effet, en vertu du décret n°92-377 du 1er avril 1992, tout producteur qui, à titre professionnel, emballe ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché national, est tenu de pourvoir à l'élimination des déchets qui proviennent de l'abandon par les ménages de ces emballages.

A défaut d'y satisfaire par ses propres moyens, le producteur peut déléguer la réalisation de son obligation à une société agréée par les pouvoirs publics (ADELPHE ou CITEO), moyennant le versement d'une contribution financière.

Ces recettes sont ensuite reversées aux collectivités, en fonction de leurs performances, afin de les soutenir à mettre en place la collecte sélective.

**ADELPHE** se charge également, pour les collectivités, de trouver des repreneurs pour valoriser les déchets collectés lorsqu'elles ont retenu l'option « Filière ».

En 2018, la CCVS a également signé un contrat d'une durée de 5 ans avec **CITEO** pour la reprise des papiers graphiques afin de bénéficier de soutiens financiers pour assurer la collecte et le traitement des papiers.

Les entreprises qui émettent des papiers imprimés pour informer, échanger et communiquer versent chaque année une éco-contribution à CITEO destinée à financer le recyclage et la valorisation et CITEO reverse un soutien financier aux collectivités en fonction des tonnages collectés.

En 2018, la collecte et le tri des déchets ménagers recyclables (verre, papiers en emballages) ont été assurés par VEOLIA PROPLETE. Le marché a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

##### IV.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

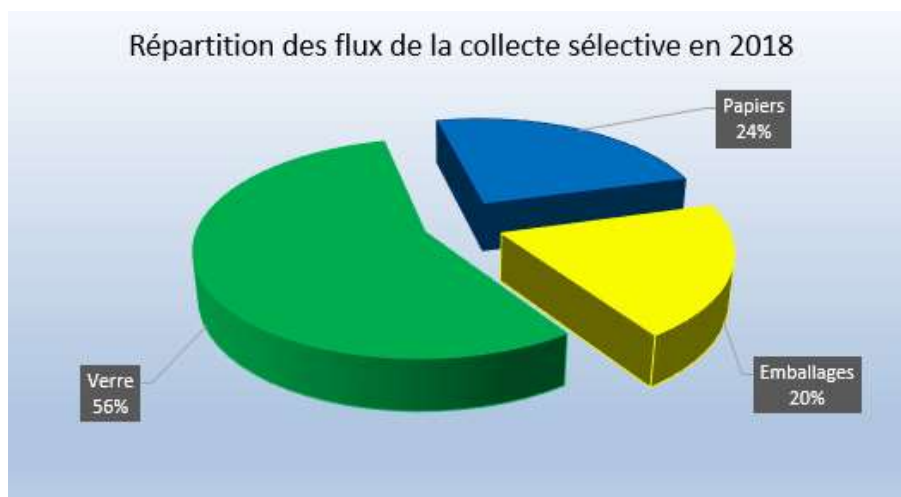
La collecte des déchets ménagers recyclables s'effectue uniquement en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

En 2018, **3 062,32 tonnes de déchets recyclables ont été collectées**. Cela représente :

- 1 709,36 tonnes de verre (+1,2 % par rapport à 2017)
- 745,52 tonnes de papiers (-5,12 %)
- 607,44 tonnes d'emballages ménagers recyclables (+4,04 %) (et 397,51 tonnes de cartons collectés en déchèteries)

Cela représente **80,14 kg/an/habitant** dont 44,73 kg/an/habitant de verre, 19,51 kg/an/habitant de papiers et 15,90 kg/an/habitant d'emballages (et +10,4 kg/an/hab en intégrant les cartons de déchèteries qui bénéficient également du soutien d'Adelphe).

Pour Veolia, 2,4 véhicules et 2,4 chauffeurs sont mis à disposition et 92 280 km ont été parcourus (14 280 km pour la collecte du verre, 57 600 km pour la collecte des emballages et 20 400 km pour la collecte des papiers).



## IV.2 TRI ET VALORISATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les déchets recyclables hors verre sont dirigés vers le centre de tri VEOLIA Propreté à Amiens.

Dans les centres de tri, les différents déchets sont triés, mis en balles et stockés avant d'être dirigés vers des usines de recyclage où ils seront transformés en nouveaux produits.

Le verre était, quant à lui, porté directement à l'usine de recyclage.

### Description du principe d'un centre de tri



**1.** Les déchets ménagers recyclables collectés par les camions sont déposés dans un casier en attendant d'être triés



**2.** Ils sont ensuite dirigés sur un tapis de tri où une machine et/ou un opérateur réalise le tri des matériaux



**3.** Les matériaux sont mis en balles avant d'être expédiés vers les usines de valorisation



### Tonnages expédiés

	<b>Tonnage expédié en 2018</b>	<b>Ratio en kg/habitant/an</b>
Verre	1 724,572	45,13
EMR (5.02)	193,61	5,07
ELA (5.03)	13,983	0,37
Papier (1.11)	622,9	16,30
Plastiques (PET clair, PET foncé, PEHD, PP, PS, films)	222,55	5,82
Acier	15	0,39
Aluminium	6,18	0,16
Gros magasin	59	1,54
Refus	137,4	3,59
<b>TOTAL</b>	<b>2 995,195</b>	<b>78,38</b>

Le refus de tri s'élève à 2,33 % pour les papiers et à 19,75 % pour les emballages recyclables soit 10,15 % sur le total collecté.

### Destination des matériaux

<b>Verre</b>	Tourres & Cie 76 - LE HAVRE
<b>EMR (cartonnettes), 1.05</b>	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80) REVIPAC - 75 – PARIS
<b>ELA (Briques alimentaires)</b>	Lucart SAS Laval sur Vologne (88) REVIPAC - 75 – PARIS
<b>Papier</b>	UPM – Chapelle Darblay 76 – GRAND COURONNE
<b>Plastiques (PETc, PETf, PEHD)</b>	Valorplast 92 - PUTEAUX
<b>Acier</b>	Arcelor Packaging International 92 – PARIS LA DEFENSE
<b>Aluminium</b>	Affimet 60 – COMPIEGNE
<b>Gros de magasin</b>	VEOLIA PROPRETE 80 – AMIENS
<b>Refus de tri</b>	VEOLIA PROPRETE 80 – AMIENS

Le montant du **coût de collecte et de tri** a été de **477 403,87 € TTC** soit 155,90 € par tonne et 12,49 € par habitant. Pour rappel, ces chiffres étaient de 504 462,92 € TTC en 2017 soit 164,99 € par tonne et 13,20 € par habitant. La baisse constatée s'explique par l'application sur une année entière du marché avec Veolia Propreté malgré la révision des prix (+2,3%).

Le détail des dépenses est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	<b>Verre</b>	<b>Emballages</b>	<b>Papiers</b>	<b>Total</b>
Tonnage	1 709,36	607,44	745,52	<b>3 062,32</b>
Coût collecte	80 796,35 €	187 986,90 €	61 242,98 €	330 026,23 €
Coût tri	0	123 046,10 €	24 331,54 €	147 377,64 €
Total dépenses	80 796,35 €	311 033,00 €	85 574,52 €	<b>477 403,87 €</b>
Coût à la tonne	47,27 €	512,04 €	114,79 €	155,90 €

La collecte sélective des déchets engendre aussi des recettes.

La **vente des matériaux** s'est élevée à **178 734,49 €** (180 845,21 € en 2017) dont :

- 42 238 € pour le verre,
- 1 360,05 € pour l'acier,
- 2 360,76 € pour l'aluminium,
- 13 565,08 € pour les EMR
- 139,83 € pour les ELA,
- 49 555,13 € pour les plastiques,
- et 69 515,64 € pour les papiers.

D'**autres soutiens** sont versés à la CCVS :

- **242 332,91 €\*** d'**Adelphe** (estimation, chiffre de 2018 non encore connus),
- **32 075,52 €** de **Citeo** (estimation, chiffres de 2018 non encore connus).

\*le soutien à la performance d'Adelphe intègre les cartons des déchèteries

**Au final, en 2018, on peut estimer que le coût net de la collecte des déchets ménagers recyclables est de 24 260,95 € soit environ 7,92 € TTC par tonne (hors investissement) contre environ 170 € TTC par tonne pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.**

**Il est donc important de sensibiliser les habitants de la CCVS à valoriser un maximum de déchets afin de limiter les coûts de gestion des déchets.**

### IV.3 COMMUNICATION - PREVENTION

Depuis la prise de compétence en 2005, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de sensibilisation de la population au tri des déchets et à la prévention de la production des déchets, notamment auprès des enfants.

Cette mission est assurée par une **ambassadrice du tri** et au cours de l'année 2018, plus de 1 250 enfants ont été sensibilisés. Divers documents d'information et de communication (mémo-tri, guide du tri, guide de la Communauté de Communes, autocollants, articles dans la presse locale...) sont aussi réalisés par les services de la CCVS afin de sensibiliser la population. Le **site internet** contient la carte de localisation de l'ensemble des conteneurs tri sélectif présent sur le territoire afin que chacun puisse localiser le conteneur le plus proche de chez lui ou le plus adapté à ses besoins. **Plus d'informations sur les consignes de tri sont disponibles sur le site [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) (ou application gratuite sur smartphone).**



**MEM@TRI**

**Ordures ménagères résiduelles**  
 Dans mon bac personnel  
 Les ordures ménagères résiduelles

**Emballages ménagers recyclables**

Dans le conteneur verre  
 Dans le conteneur emballages ménagers  
 Dans le conteneur papiers

**Autres déchets**

Dans vos déchèteries  
 DEEE Cartons  
 Encroûtements Déchets verts

**Le point déchets verts de Criel-sur-Mer n'accepte aucun autre type de déchets**

Prenez à retirer couvercles et bouchons  
 Merci d'aplatir les bouteilles en plastique  
 Retirez les films plastiques




**Diplôme du Parfait Eco-Citoyen**

Félicitations à :

Trier, c'est bien  
 Trier plus, c'est mieux.


Tu connais les éco-gestes pour protéger notre planète !

Fait à : Eu  
 Le: 14 décembre 2017

**villes sœurs**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 12 avenue Jacques Anquetil • 76260 EU  
 Tél: 02 27 28 20 87  
 www.villes-sœurs.fr

RECYCLER  
 UN GESTE  
 POUR  
 DEMAIN!

JIM DEBAILL



**LA CARTE DES CONTENEURS**  
 La carte des conteneurs de tri sélectif

L'importance du tri sélectif tant d'un point de vue économique que pour la protection de notre environnement n'est plus à prouver. En triant vos déchets, en allant déposer vos papiers, emballages recyclables et le verre dans les conteneurs prévus à cet effet, vous permettez à la collectivité, donc vous, de limiter les dépenses liées à la gestion des déchets. En effet, généralement, seuls les bords d'emballages, emballages non triés, passent à la collectivité plus de 100 euros. La gestion des déchets recyclables est en revanche plus économique.

Pour vous permettre d'effectuer facilement ce tri dans les meilleures conditions, la Communauté de Communes Briele Marais a installé, avec la concours des communes qui sont membres de l'association (la CCVS) assurant le nettoyage des conteneurs) 304 conteneurs répartis sur les 31 communes du territoire. Un conteneur se trouve donc généralement à proximité de chez vous.

Le matériel que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien ci-dessous, vous aidera à optimiser votre tri. Il faut savoir que les erreurs de tri, volontaires ou involontaires, entraînent un surcoût de tri et de traitement qui sont alors ajoutés au prix. Et suivant le lien ci-dessous, vous trouverez le ou les conteneurs les plus proches de votre domicile. Utilisez-les et participez avec nous à la protection de l'environnement et au maintien en état de propreté de notre territoire.

ACCÈS DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER ESPACE PRESSE PLAN DU SITE MENTIONS LÉGALES LIENS UTILES

#### IV.4 LA PRE-COLLECTE

La collecte s'effectuant uniquement par apport volontaire, des points sont disposés de manière à desservir une population d'environ 300 habitants. Ils comprennent au minimum, un conteneur de couleur verte pour le verre, un conteneur de couleur bleue pour les papiers et un conteneur jaune pour les emballages recyclables.

Plus de 515 conteneurs tri sélectif sont disposés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (199 pour le verre, 148 pour les papiers et 168 pour les emballages recyclables) dont 65 sont enterrés. 33 nouveaux conteneurs enterrés sont en cours d'installation (mise en service en 2019).



*Exemple de points d'apport volontaire pour les déchets ménagers recyclables*

Depuis 2013, un service de lavage des conteneurs tri sélectif a été mis en place. Un agent avec un véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression est chargé d'assurer le lavage des conteneurs. Ce lavage est réalisé 1 à 2 fois par an. A cette occasion, si nécessaire, les déchets au pied des conteneurs sont ramassés et les consignes de tri sont remplacées.



Avant lavage



Après lavage

Au cours de l'année 2018, la communauté de communes a été victime de 3 sinistres (à Eu et Saint Quentin Lamotte) sur des points d'apport volontaire où 3 conteneurs ont été totalement détruits pour un montant d'environ 4 500 € TTC.

## V. LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

3 déchèteries communautaires situés à Ault (80), Beauchamps (80) et au Tréport (76) ainsi qu'un point de dépôt des déchets verts situé à Criel sur Mer (76) sont accessibles aux habitants du territoire. Ils ont pour rôle de :

- permettre aux habitants de la Communauté de Communes, ainsi qu'à certains professionnels, d'évacuer les déchets non collectés par le tri aux points d'apports volontaires et non ramassés lors de la collecte des ordures ménagères,
- faciliter l'évacuation des déchets encombrants,
- augmenter le recyclage et valorisation des déchets,
- éviter les dépôts sauvages sur la Communauté de Communes.

Le haut de quai des déchèteries est assuré par des agents de la Communauté de Communes.

Un marché pour l'exploitation des déchèteries a été passé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec IKOS Environnement. Sa durée est de 3 ans renouvelable deux fois deux ans.

D'autres contrats existent également :

- pour la reprise de la ferraille avec l'entreprise COINTREL (76 – Le Tréport)
- pour la reprise des DEEE avec Ecosystème et Recylum
- pour la reprise des pneus avec Aliapur
- pour la reprise des déchets ménagers spéciaux avec Eco DDS
- pour la reprise du mobilier avec Eco Mobilier
- pour la reprise des cartons avec Adelphe et Revipac



## V.1 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE D'AULT



Adresse : Déchèterie communautaire d'Ault  
Route d'Eu  
80460 AULT  
Tél : 03 22 26 28 67

### **Déchets acceptés**

La déchèterie d'Ault est de type « couverte ». Elle dispose de 6 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
 

<input type="checkbox"/> huiles de vidange usagées	<input type="checkbox"/> phytosanitaires
<input type="checkbox"/> piles	<input type="checkbox"/> produits acides/basiques
<input type="checkbox"/> batteries	<input type="checkbox"/> radiographies
<input type="checkbox"/> peintures	<input type="checkbox"/> emballages souillés
<input type="checkbox"/> solvants	<input type="checkbox"/> néons, ampoules

### **Horaires d'ouverture 2018**

En 2018, la **déchèterie d'AULT** était ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période hivernale (du 15 octobre au 14 avril)		Période estivale Du 15 avril au 14 octobre)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Mardi				
Mercredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Jeudi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Vendredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Samedi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Dimanche				

L'accueil de la déchèterie d'Ault est assuré par 1,5 agent de la Communauté de Communes (y compris personnel pour assurer les remplacements).

### **Tonnages collectés**

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2018 sont les suivants :

	2018		Evolution 2017/2018		Evolution 2017/2018 en %	
	rotations	tonnes	en rotations	en tonnes	en rotations	en tonnes
Déchets verts	269	969,7	7	-83,5	2,7	-7,9
Encombrants	306	1 046,32	4	-54,08	1,3	-4,9
Gravats	82	966,06	-21	-275,14	-20,4	-22,2
Cartons	65	61,78	-5	3,16	-7,1	5,4
Ferrailles	42	54,8	-4	-7,1	-8,7	-11,5
<b>TOTAL</b>	<b>764</b>	<b>3 098,66</b>	<b>-19</b>	<b>-416,66</b>	<b>-2,4</b>	<b>-11,9</b>

En 2018, sur ces principaux flux, on observe une baisse d'environ 11,9 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 416 tonnes en moins. Cette baisse s'explique essentiellement par les apports des gravats (-275,14 tonnes), des déchets verts (-83,5 tonnes) et des encombrants (-54,08 tonnes).

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 66,315 tonnes (-22,4%).

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont aussi collectés sur la déchèterie d'Ault selon deux filières distinctes. Avec EcoDDS depuis avril 2015 pour les DMS répondant aux critères de cet éco-organisme (mise à disposition des contenants, collecte et traitement pris en charge en intégralité par EcoDDS) et dans le cadre du marché avec IKOS Environnement pour les autres DMS. En 2018, les tonnages collectés sont les suivants :

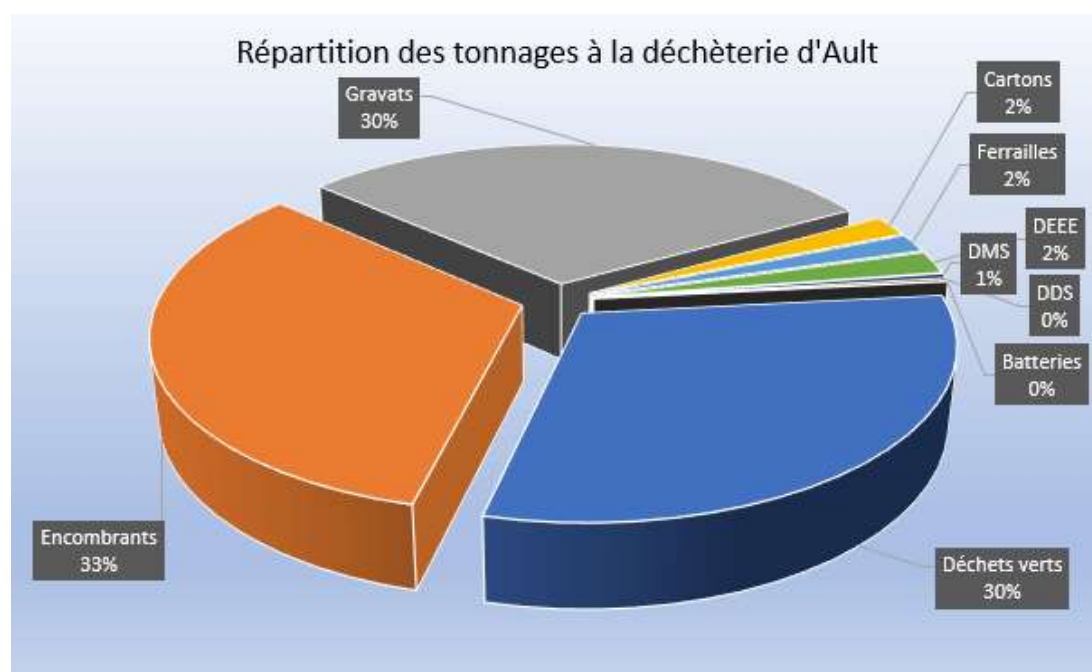
Pour les DMS (déchet ménagers spéciaux hors filière Eco DDS)

- 5,22 tonnes de peintures,
  - 3,36 tonnes de solvants,
  - 4,89 tonnes d'emballages souillés,
  - 0,01 tonne d'aérosols,
  - 0,02 tonne de radiographies
- Soit 13,5 tonnes

Pour les DDS (déchet ménagers spéciaux dans le cadre de la filière Eco DDS)

- 5,616 tonnes de peintures,
  - 1,806 tonne de DDS vides,
  - 92 kg d'aérosols
  - 188 kg de DDS liquides
  - 87 kg de phytosanitaires et biocides
  - 5 kg de comburants
- Soit 7,794 tonnes

**Soit un total de 3 187,71 tonnes collectées pour l'année 2018 (-12,05 % par rapport à 2017).**



### **Fréquentation**

35 922 visites en 2018 (39 269 visites pour l'année 2017)

Dont :

- 34 390 particuliers (95,7 %)
- 1 475 services techniques (4,1%)
- 57 professionnels (0,2%)

La moyenne par apport est de 89 kg (sur nombre total de visites)



## Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	COINTREL (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 <sup>E</sup> NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
DDS	Valorisation énergétique	TRIADIS (76)
Autres déchets : - DMS - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80) COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR - Gommage

## Bilan financier

### Dépenses

**234 958,48 €**

*Dont*

38 661,28 € de personnel

5 879,43 € de travaux divers, frais fonctionnement

190 417,76 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

### Recettes

**26 687,77 €**

*Dont*

2 197,50 € de facturation des professionnels

4 757,85 € de revente des DEEE

5 114,48 € de revente des cartons

8 552,76 € de revente des ferrailles

923 € de soutien Eco DDS

220,71€ de revente de batteries

4 921,47 € de soutien EcoMobilier

### Coût net

**208 270,71 €** (208 239,69 € en 2017)

**65,34 €/tonne** et **5,80 €/visite** (nb total visites)

## V.2 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DU TREPORT



Adresse : Déchèterie communautaire du Tréport  
Rue Pierre Mendès France  
76470 LE TREPORT  
Tél : 02 35 82 45 72

### **Déchets acceptés**

La déchèterie du Tréport est de type « ouverte ». Elle dispose de 8 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
 

<input type="checkbox"/> huiles de vidange usagées	<input type="checkbox"/> phytosanitaires
<input type="checkbox"/> piles	<input type="checkbox"/> produits acides/basiques
<input type="checkbox"/> batteries	<input type="checkbox"/> radiographies
<input type="checkbox"/> peintures	<input type="checkbox"/> emballages souillés
<input type="checkbox"/> solvants	<input type="checkbox"/> néons, ampoules

### Horaires d'ouverture 2018

En 2018, la **déchèterie du TREPORT** était ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période hivernale (du 15 octobre au 14 avril)		Période estivale Du 15 avril au 14 octobre)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Mardi		14h à 16h50		14h à 17h50
Mercredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Jeudi		14h à 16h50		14h à 17h50
Vendredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Samedi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Dimanche	9h à 11h50		9h à 11h50	

L'accueil de la déchèterie du Tréport est assuré par 2.5 agents de la Communauté de Communes (y compris personnel pour assurer les remplacements).

### Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2018 sont les suivants :

	2018		Evolution 2017/2018		Evolution 2017/2018 en %	
	rotations	tonnes	en rotations	en tonnes	en rotations	en tonnes
Déchets verts	346	2 610,68	-175	-730,24	-33,6	-21,9
Encombrants	530	2 698,26	26	-46,42	5,2	-1,7
Bois	152	611,54	11	39,72	7,8	6,9
Gravats	172	2 034,98	-3	-186,42	-1,7	-8,4
Cartons	104	227,29	-4	-16,75	-3,7	-6,9
Ferrailles	84	111,28	6	-16,48	7,7	-12,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 388</b>	<b>8 294,03</b>	<b>-139</b>	<b>-956,59</b>	<b>-9,1</b>	<b>-10,3</b>

En 2018, sur ces principaux flux, on observe une baisse d'environ 10,3 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 950 tonnes en moins auquel il faut ajouter environ 940 tonnes de branchages issu de la plateforme nouvellement créée (environ 600 tonnes de branchages en 2017).

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 179,953 tonnes (-13%).

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont aussi collectés sur la déchèterie du Tréport selon deux filières distinctes. Avec EcoDDS depuis avril 2015 pour les DMS répondant aux critères de cet éco-organisme (mise à disposition des contenants, collecte et traitement pris en charge en intégralité par EcoDDS) et dans le cadre du marché avec IKOS Environnement pour les autres DMS. En 2018, les tonnages collectés sont les suivants :

Pour les DMS (déchet ménagers spéciaux hors filière Eco DDS)

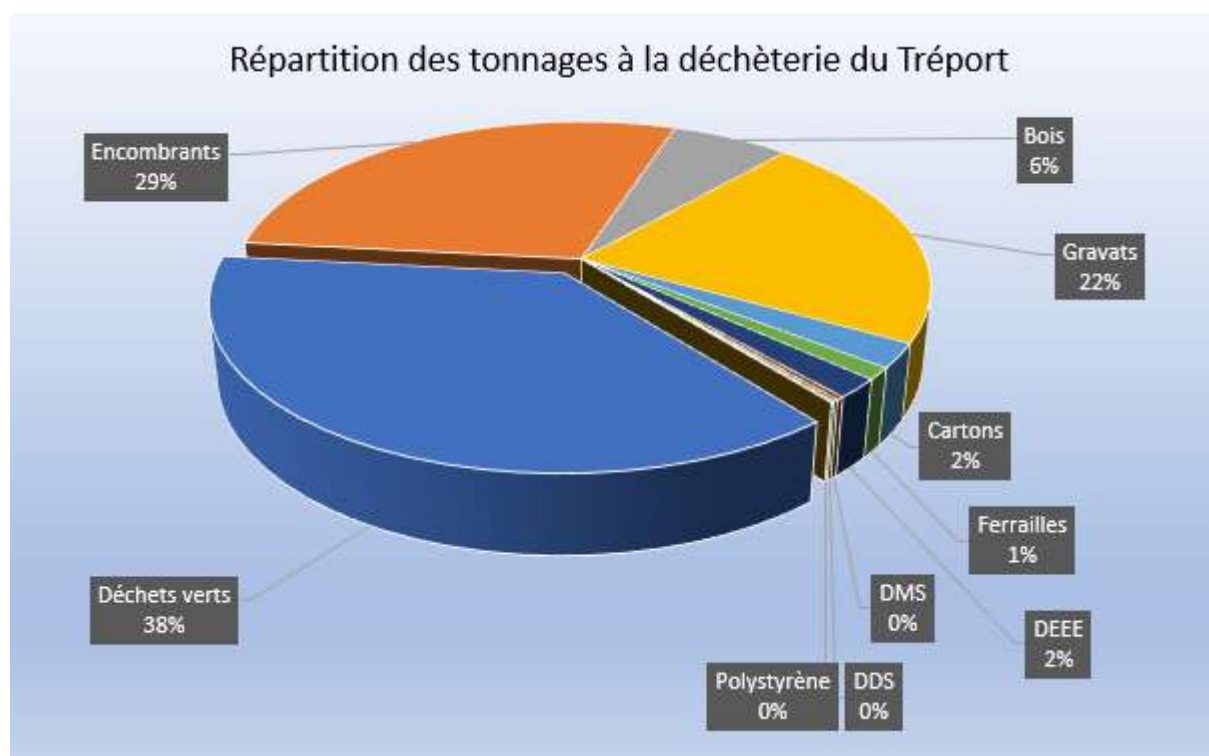
- 12,04 tonnes de peintures,
  - 7,97 tonnes de solvants,
  - 9,18 tonnes d'emballages souillés,
  - 0,81 tonne d'aérosols
- Soit 30 tonnes

Pour les DDS (déchet ménagers spéciaux dans le cadre de la filière Eco DDS)

- 15,039 tonnes de peintures,
  - 3,472 tonnes de DDS vides,
  - 83 kg d'aérosols
  - 127 kg de DDS liquides
  - 100 kg de phytosanitaires et biocides
  - 98 kg de filtres à huile
  - 17 kg d'acides
- Soit 18,936 tonnes

12,72 tonnes de polystyrène ont aussi été collectés.

**Soit un total de 9475,64 tonnes collectées pour l'année 2018 (-9,37 % par rapport à 2017).**



### Fréquentation

94 995 visites en 2018 (113 244 visites pour l'année 201)

- Dont :
- 89 620 particuliers (94,2 %)
  - 4 574 services techniques (4,8 %)
  - 801 professionnels (0,8 %)

La moyenne par apport est de 100 kg (sur nombre total de visites)

## Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	COINTREL (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 <sup>E</sup> NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
Déchets ménagers spéciaux (Eco DDS)	Valorisation énergétique	CHIMEREC VALRECOISE (60)
Autres déchets : - Peintures, Solvants, Emballages souillés - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80)  COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR – Henry Recyclage

## Bilan financier

### Dépenses

**556 972,90 €**

*Dont*

47 873,90 € de personnel

18 115,94 € de travaux divers, frais fonctionnement

490 983,83 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

### Recettes

**77 733,18 €**

*Dont*

17 937,50 € de facturation des professionnels

12 642,97 € de revente des DEEE

18 816,28 € de revente des cartons

17 293,66 € de revente des ferrailles

1 199,84 € de soutien Eco DDS

9 842,93 € de soutien EcoMobilier

### Coût net

**479 239,72 €** (458 608,11 € en 2017)

**50,58 €/tonne** et **5,04 €/visite** (nb total visites)

### V.3 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCHAMPS



Adresse : Déchèterie communautaire de Beauchamps  
 Impasse de la fontaine d'Arcy  
 80770 BEAUCHAMPS  
 Tél : 03 22 30 63 54

#### **Déchets acceptés**

La déchèterie de Beauchamps est de type « ouverte ». Elle dispose de 10 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
 

<input type="checkbox"/> huiles de vidange usagées	<input type="checkbox"/> phytosanitaires
<input type="checkbox"/> piles	<input type="checkbox"/> produits acides/basiques
<input type="checkbox"/> batteries	<input type="checkbox"/> radiographies
<input type="checkbox"/> peintures	<input type="checkbox"/> emballages souillés
<input type="checkbox"/> solvants	<input type="checkbox"/> néons, ampoules

### Horaires d'ouverture 2017

La **déchèterie de BEAUCHAMPS** est ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période hivernale (du 15 octobre au 14 avril)		Période estivale Du 15 avril au 14 octobre)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Mardi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Mercredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Jeudi				
Vendredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Samedi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Dimanche				

L'accueil de la déchèterie de Beauchamps est assuré par 2 agents de la Communauté de Communes (y compris personnel pour assurer les remplacements).

### Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2018 sont les suivants :

	2018		Evolution 2017/2018		Evolution 2017/2018 en %	
	rotations	tonnes	en rotations	en tonnes	en rotations	en tonnes
Déchets verts	367	2 155,55	-58	-401,17	-13,6	-15,7
Encombrants	226	1 206,26	-1	37,52	-0,4	3,2
Bois	105	400,86	6	-2,6	6,1	-0,6
Gravats	108	1 274,68	-2	-17,38	-1,8	-1,3
Cartons	42	108,44	-2	-3,66	-4,5	-3,3
Ferrailles	46	75,72	0	-14,55	0	-16,1
<b>TOTAL</b>	<b>894</b>	<b>5 221,51</b>	<b>-57</b>	<b>-401,84</b>	<b>-6</b>	<b>-7,1</b>

En 2018, sur ces principaux flux, on observe une baisse d'environ 7,1 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 400 tonnes de moins. Cette baisse s'explique essentiellement par les apports de déchets verts (-401,17 tonnes).

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 85,266 tonnes (-14%).

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont aussi collectés sur la déchèterie de Beauchamps selon deux filières distinctes. Avec EcoDDS depuis avril 2015 pour les DMS répondant aux critères de cet éco-organisme (mise à disposition des contenants, collecte et traitement pris en charge en intégralité par EcoDDS) et dans le cadre du marché avec IKOS Environnement pour les autres DMS. En 2018, les tonnages collectés sont les suivants :

Pour les DMS (déchet ménagers spéciaux hors filière Eco DDS)

- 7,48 tonnes de peintures,
- 5 tonnes de solvants,
- 8,23 tonnes d'emballages souillés,
- 0,38 tonne d'aérosols
- 0,33 tonne de radiographies

Soit 21,42 tonnes

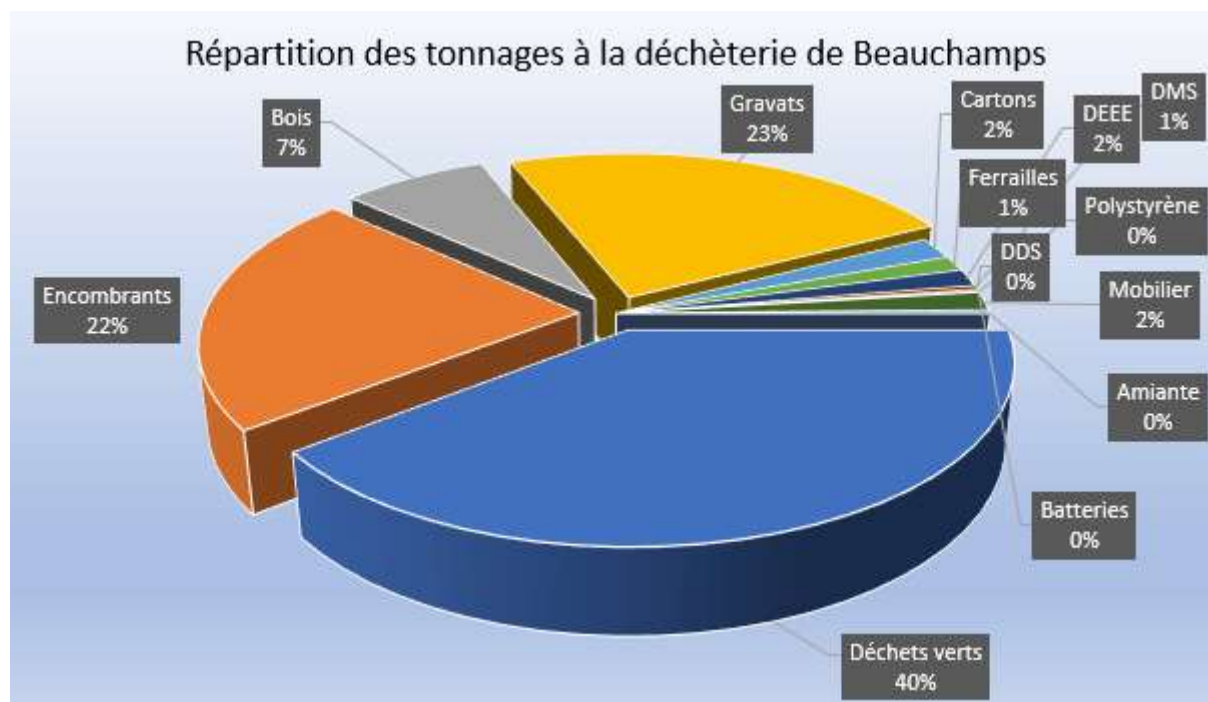
Pour les DDS (déchet ménagers spéciaux dans le cadre de la filière Eco DDS)

- 7,626 tonnes de peintures,
- 2,452 tonne de DDS vides,
- 28 kg d'aérosols
- 67 kg de phytosanitaires et biocides
- 53 kg de filtres à huile

Soit 10,226 tonnes

17,36 tonnes d'amiante, 89,48 tonnes de mobilier et 3,96 tonnes de polystyrène ont aussi été collectés.

**Soit un total de 8 450,62 tonnes collectées pour l'année 2018 (-6,7 % par rapport à 2017).**



### **Fréquentation**

55 084 visites en 2018 (64 988 visites pour l'année 2017)

Dont :

- 53 605 particuliers (97,3 %)
- 1 326 services techniques (2,4 %)
- 153 professionnels (0,3 %)

La moyenne par apport est de 99 kg (sur nombre total de visites)



## Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	COINTREL (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 <sup>E</sup> NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
Déchets ménagers spéciaux (Eco DDS)	Valorisation énergétique	TRIADIS (76)
Autres déchets : - Peintures, Solvants, Emballages souillés - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80)  COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR - Gommage

## Bilan financier

### Dépenses

**369 619,54 €**

*Dont*

50 812,03 € de personnel  
44 186,28 € de remboursement de prêt  
9 920,90 € de travaux divers, frais fonctionnement  
264 700,33 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

### Recettes

**36 576,56 €**

*Dont*

4 662,50 € de facturation des professionnels  
5 591,71 € de revente des DEEE  
8 977,24 € de revente des cartons  
11 917,68 € de revente des ferrailles  
923 € de soutien Eco DDS  
214,58 de revente de batteries  
4 289,85 € de soutien EcoMobilier

### Coût net

**333 042,98 €** (330 091,02 € en 2017)  
**61,10 €/tonne** et **6,05 €/visite** (nb total visites)

## V.4 POINT DE DEPOT DES DECHETS VERTS DE CRIEL SUR MER



Adresse : Point déchets verts communautaire de Criel sur Mer  
Route du Cabaret  
76910 CRIEL SUR MER

### Déchets acceptés

Le point déchets verts de Criel sur Mer est de type « ouvert ». Il dispose d'une plateforme pour y déposer uniquement les déchets verts. Ces déchets verts sont ensuite chargés par le personnel communautaire dans des bennes.

### Horaires d'ouverture

Le **point déchets verts de CRIEL SUR MER** est ouvert aux usagers aux horaires suivants :

	Basse saison Du 1 <sup>er</sup> décembre au 28 février	Moyenne saison Du 1 <sup>er</sup> mars au 14 avril et du 15 octobre au 30 novembre	Haute saison Du 15 avril au 14 octobre
Lundi		14h – 16h50	14h - 17h50
Mardi			
Mercredi			14h – 17h50
Jedi			
Vendredi			14h – 17h50
Samedi		14h – 16h50	9h – 11h 50 et 14h – 17h 50
Dimanche			

L'accueil du point déchets verts est assuré par un agent de la Communauté de Communes.

### Tonnage collecté

534,1 tonnes de déchets verts ont été collectés au cours de l'année 2018 (soit + 20,9% par rapport à 2017).

### Fréquentation

5 648 visites en 2018

Dont : 5 527 particuliers (97,9 %)  
94 services techniques (1,7 %)  
27 professionnels (0,5 %)

Les particuliers viennent principalement des communes suivantes :

Criel sur Mer	93,3%
Saint Rémy Boscrocourt	2,1%
Baromesnil	1,7%

La moyenne par apport est de 95 kg (sur nombre total de visites)

### Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)

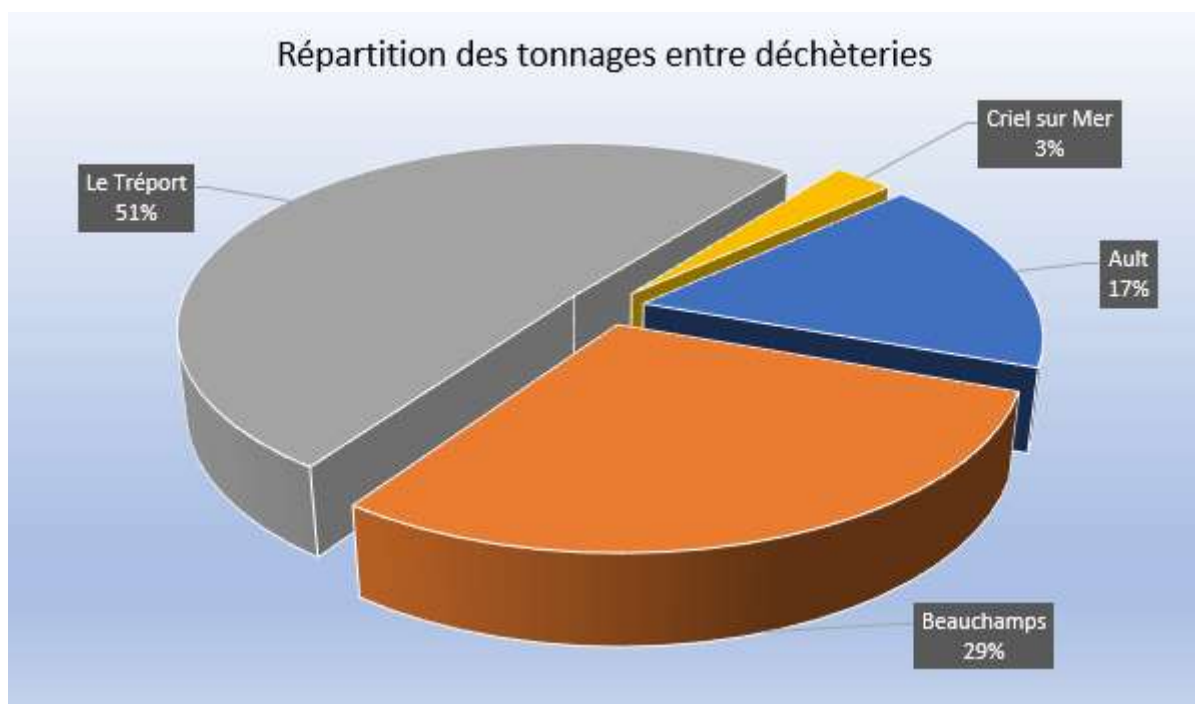
### Bilan financier

<b>Dépenses</b>	<b>33 650,44 €</b>
<i>Dont</i>	2 358,40 € de personnel 5 339,44 € de travaux divers, frais fonctionnement 25 952,60 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts)
<b>Recettes</b>	<b>660,00 €</b>
<i>Dont</i>	660,00 € de facturation des professionnels
<b>Coût net</b>	<b>32 990,44 €</b> (23 434,92 € en 2017) <b>61,77 €/tonne</b> et <b>5,84 €/visite</b> (nb total visites)

## V.5 TOTAL DES 3 DECHETERIES COMMUNAUTAIRES ET DU POINT DECHETS VERTS

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2018 sont les suivants :

Tonnages collectés	Ault	Beauchamps	Le Tréport	Criel sur Mer	Total
Déchets verts	969,7	2155,55	3550,68	534,1	<b>7210,03</b>
Encombrants	1046,32	1206,26	2698,26		<b>4950,84</b>
Bois		400,86	611,54		<b>1012,4</b>
Gravats	966,06	1274,68	2034,98		<b>4275,72</b>
Cartons	61,78	108,44	227,29		<b>397,51</b>
Ferrailles	54,8	75,72	111,28		<b>241,8</b>
DEEE	66,32	85,27	179,95		<b>331,54</b>
DMS	13,5	21,42	30		<b>64,92</b>
DDS	7,794	10,226	18,936		<b>36,956</b>
Batteries	1,44	1,4			<b>2,84</b>
Polystyrène		3,96	12,72		<b>16,68</b>
Mobilier		89,48			<b>89,48</b>
Amiante		17,36			<b>17,36</b>
<b>Total</b>	<b>3187,71</b>	<b>5450,63</b>	<b>9475,64</b>	<b>534,10</b>	<b>18648,08</b>



	Dépenses	Recettes	Coût net	Coût à la tonne	Coût à la visite	Apport moyen (kg/visite)
Ault	234 958,48 €	26 687,77 €	<b>208 270,71 €</b>	65,34 €	5,80 €	89
Beauchamps	369 619,54 €	36 576,56 €	<b>333 042,98 €</b>	61,10 €	6,05 €	99
Le Tréport	556 972,90 €	77 733,18 €	<b>479 239,72 €</b>	50,58 €	5,04 €	100
Criel	33 650,44 €	660,00 €	<b>32 990,44 €</b>	61,77 €	5,84 €	95
Total	1 195 201,36 €	141 657,51 €	<b>1 053 543,85 €</b>	56,50 €	5,50 €	97
En 2017	1 182 066,10 €	161 692,18 €	<b>1 020 373,92 €</b>	50,94 €	4,54 €	89

Malgré la baisse des tonnages constatée par rapport à l'année 2017 et la diminution des heures d'ouverture des différents sites, on constate des dépenses en hausse et des recettes en baisse. Cela est principalement dû à :

- La révision des prix appliquée au marché au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+2,2 %)
- L'augmentation de la TGAP sur le traitement des encombrants (+1 € HT/tonne)
- La suppression progressive des contrats aidés
- La baisse des cours pour les matériaux revendus (cartons et ferrailles)

Nouvelle signalétique mise en place sur les déchèteries en 2018



## Synthèse

AULT	2017	2018	Evolution	
			%	€ ou tonnes
Dépenses	237 367,33 €	234 958,48 €	-1,01	- 2 408,85 €
Recettes	29 127,64 €	26 687,77 €	-8,38	- 2 439,87 €
Coût net	208 239,69 €	208 270,71 €	0,01	31,02 €
Tonnage	3624,63	3187,71	-12,05	-436,92
Prix à la tonne	57,45 €	65,34 €	13,72	7,88 €

BEAUCHAMPS	2017	2018	Evolution	
			%	€ ou tonnes
Dépenses	373 721,53 €	369 619,54 €	-1,10	- 4 101,99 €
Recettes	43 630,33 €	36 576,56 €	-16,17	- 7 053,77 €
Coût net	330 091,20 €	333 042,98 €	0,89	2 951,78 €
Tonnage	5842,25	5450,62	-6,70	-391,63
Prix à la tonne	56,50 €	61,10 €	8,14	4,60 €

LE TREPORT	2017	2018	Evolution	
			%	€ ou tonnes
Dépenses	547 322,32 €	556 972,90 €	1,76	9 650,58 €
Recettes	88 714,21 €	77 733,18 €	-12,38	-10 981,03 €
Coût net	458 608,11 €	479 239,72 €	4,50	20 631,61 €
Tonnage	10120,46	9475,64	-6,37	-644,82
Prix à la tonne	45,31 €	50,58 €	11,61	5,26 €

CRIEL	2017	2018	Evolution	
			%	€ ou tonnes
Dépenses	23 654,92 €	33 650,44 €	42,26	9 995,52 €
Recettes	220,00 €	660,00 €	200,00	440,00 €
Coût net	23 434,92 €	32 990,44 €	40,77	9 555,52 €
Tonnage	441,76	534,1	20,90	92,34
Prix à la tonne	53,05 €	61,77 €	16,44	8,72 €

TOTAL	2017	2018	Evolution	
			%	€ ou tonnes
Dépenses	1 182 066,10 €	1 195 201,36 €	1,11	13 135,26 €
Recettes	161 692,18 €	141 657,51 €	-12,39	-20 034,67 €
Coût net	1 020 373,92 €	1 053 543,85 €	3,25	33 169,93 €
Tonnage	20029,1	18648,07	-6,90	-1381,03
Prix à la tonne	50,94 €	56,50 €	10,90	5,55 €

## ZOOM SUR LA COLLECTE DES DEEE (extrait du rapport 2018 transmis par Eco-systèmes)

### ➤ CHIFFRES NATIONAUX 2018



Tonnage  
global 2018



Taux  
de collecte global  
2018



Moyenne nationale  
de collecte  
en kg/hab



Taux moyen  
de recyclage  
2018



Taux moyen  
de valorisation  
2018

### ➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2018



**331,5 tonnes** de DEEE collectées en 2018  
Soit une évolution de **-15,0%**  
par rapport à la collecte 2017



soit **51 330**  
appareils électriques et électroniques



Voire performance  
est de  
**8,4 kg/hab/an**

Voire collectivité fait partie du milieu **Semi-urbain**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km <sup>2</sup> )	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> )	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )	2,9 kg/ha/an



**245 tonnes** de matières recyclées  
**30 tonnes** d'autres valorisations (énergétique, matière...)  
**56 tonnes** de matières éliminées en installations spécialisées







**400 barils** de pétrole évités  
**1 883 tonnes** de CO<sub>2</sub> économisées  
Soit l'équivalent de : **12 806 milliers de kilomètres**  
parcourus en voiture

## VOTRE BILAN 2018

### + Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1<sup>er</sup> collecte DEEE : 04/02/2009

	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
 GEM HF	86,7	98,6	122,2	109,2	2 155	-10,6%
 GEM F	50,6	59,6	78,3	67,8	1 366	-13,4%
 ECRANS	66,0	83,7	65,5	48,2	2 840	-26,3%
 PAM	109,5	112,7	124,0	106,3	44 969	-14,2%
<b>Total</b>	<b>312,9</b>	<b>354,6</b>	<b>389,9</b>	<b>331,5</b>	<b>51 330</b>	<b>-15,0%</b>



Vous avez collecté en 2018

**51 330 appareils**

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail. Pour savoir comment faire, rendez-vous sur [www.eco-systemes.fr/export- tonnages](http://www.eco-systemes.fr/export- tonnages)

### + Votre performance Eco-systèmes 2018

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **39 405 habitants**

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs **	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	6,2	2,0	0,2	2,4	10,8
Votre région affiche une performance de :	7,6	1,6	0,2	1,6	11,0
Au niveau national, la performance est de :	6,3	1,7	0,3	1,9	10,3

La performance (1) de votre collectivité : **8,4 kg/hab/an**

Votre collectivité fait partie du milieu : **Semi-urbain**

(1) Tonnage de l'année 2018/population contractuelle OCAD3E. Tiens compte des éventuels changements de populations et prorata temporis.

\* Calcul sur la base de la population Insee 2016 (valable au 1er janvier 2019).

\*\* Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

### + Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2017	Performance 2018
Rural (< 700 hab/km <sup>2</sup> )	9,9 kg/ha/an	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> )	7,4 kg/ha/an	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )	3,2 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an



⊕ Les DEEE que vous confiez à Eco-systèmes sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :  
BAUDELET - BLARINGHEM (59)



Écrans chez :  
GALLOO - VERNOUILLET (28)



Gros électroménager froid chez :  
ENVIE 2E NORD COOLREC - LESQUIN (59)



Écrans plats chez :  
GALLOO - VERNOUILLET (28)



Petits appareils en mélange chez :  
TRIADÉ ELECTRONIQUE - GONESSE (95)

## ➤ ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

⊕ Le bilan matières des DEEE collectés



## VI. LES COLLECTES SPECIFIQUES ET OPERATIONS DIVERSES

Des collectes sont assurées sur une partie du territoire communautaire pour les déchets verts, les encombrants ou les ferrailles. Ces collectes sont soit réalisées par du personnel communal, soit par l'intermédiaire d'un prestataire privé par le biais d'une convention.

### VI.1 COLLECTES EN PORTE A PORTE

#### Les Déchets Verts

La collecte des déchets verts est réalisée avec du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les déchets collectés sont évacués en déchèterie.
- **Beauchamps** (80) : Collecte à domicile pour les plus de 65 ans.
- **Étalondes** (76) : Les déchets verts (uniquement les tontes) sont collectés une fois par semaine du 15 avril au 15 novembre. Les déchets sont évacués en déchèterie.
- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte à la demande. Les déchets sont déposés en déchèterie
- **Saint Quentin Lamotte** (80) : collecte du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre. Les déchets sont déposés en déchèterie.

En 2018 l'entreprise IKOS Environnement est chargée de collecter des déchets verts en porte à porte sur 2 communes :

- **Mers-les-Bains** (80) : Une collecte des déchets verts s'est déroulée à 13 reprises au cours de l'année 2018 (un mardi sur 2 du 15 avril au 15 octobre). Les déchets verts sont évacués vers la plateforme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76). 98,26 tonnes ont été collectées en 2018 (116,26 tonnes en 2017).
- **Dargnies** (80) : Une collecte des déchets verts s'est déroulée à 32 reprises au cours de l'année 2017 (chaque jeudi du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre). Les déchets verts sont évacués vers la plateforme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76). 147,28 tonnes ont été collectées en 2017 (164,30 tonnes en 2017,).

#### Les Encombrants

La collecte des encombrants est réalisée par du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les encombrants sont évacués en déchèterie.
- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte des encombrants une fois par an. L'évacuation des déchets se fait en déchèterie.
- **Dargnies** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie.
- **Embreville** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie
- **Gamaches** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie

- **Oust-Marest** (80) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois. Les encombrants sont déposés en déchèterie.
- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte des encombrants 3 fois par an. Ces encombrants sont évacués en déchèterie.

En 2018, l'entreprise IKOS Environnement est chargée de collecter des encombrants en porte à porte sur 2 communes :

- **Mers-les-Bains** (80) : Une collecte des encombrants-ferrailles s'est déroulée à 6 reprises au cours de l'année 2018 (le dernier jeudi). Les encombrants sont évacués vers le CET IKOS de Fresnoy-Folny (76). 65,74 tonnes ont été collectées en 2018 (63,58 tonnes en 2017).
- **Longroy** (76) : La collecte est réalisée une fois par an. Les déchets sont évacués vers le CET IKOS de Fresnoy-Folny (76). 3,6 tonnes ont été collectées en 201 (5 tonnes en 2017).

### Les Ferrailles

La collecte des ferrailles est réalisée par du **personnel communal** à :

- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte une fois par an.
- **Friaucourt** (80) : Collecte une fois par trimestre.
- **Gamaches** (80) : Collecte une fois par mois
- **Incheville** (76) : Collecte 6 fois par an.
- **Dargnies** (80) : Collecte 6 fois par an.
- **Woinarue** (80) : Collecte une fois par an.

## **VI.2 AUTRES COLLECTES ET OPERATIONS DIVERSES**

### Collecte des cartons des professionnels

Une collecte en porte à porte des cartons des commerçants est assurée sur les villes de Eu, de Mers les Bains, Le Tréport, Ault et Gamaches. Cette collecte s'adresse uniquement aux professionnels qui se sont inscrits auprès de la CCVS.

Cette prestation est assurée par l'entreprise IKOS Environnement.

91,19 tonnes ont été collectées (96,353 tonnes en 2017) pour être valorisées. Le coût net de la prestation de 16 205,23 € soit 177,71 € par tonne (contre 170 € pour la collecte des ordures ménagères). Le coût de cette prestation est en augmentation par rapport à l'année dernière, notamment à cause de l'effondrement du prix de reprise des cartons.

## La vente de composteurs



Depuis l'été 2009, la Communauté de Communes a mis en place une opération de compostage individuel destinée aux particuliers.

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Cela permet de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Cette opération se concrétise par la vente à un tarif préférentiel de 25 euros d'un composteur (un seul par foyer) d'un volume de 400 litres respectant la norme NF Environnement accompagné de son bio seau (pour transporter ses épluchures de votre cuisine jusqu'à votre composteur), d'un aérateur mélangeur et d'un guide du compostage pour obtenir un compost de qualité.

En 2018, 16 composteurs ont été vendus ce qui porte le total à environ 650 composteurs distribués depuis le début de l'opération.

**RECETTE DE GRAND MÈRE**  
Fabriquer votre activateur naturel :  
Faire tremper des orties dans un seau avec un peu d'eau pendant plusieurs jours.  
Vous obtiendrez un "purin d'ortie" qui est un excellent activateur de compost.

### Installation

Le composteur doit être disposé à même la terre sur une surface stabilisée et horizontale, à l'air libre de préférence légèrement ombragée.

#### L'activité de mon composteur suivant les saisons

- **PRINTEMPS** : La nature se réveille, les micro-organismes aussi. La température du compost augmente par le fermentation des matières riches en oxygène et en eau.
- **ÉTÉ** : Le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action, elle découpe, malaxe et digère les résidus.
- **AUTOMNE** : En manque de nourriture les micro-organismes quittent cette zone en maturation pour des matières moins décomposées.
- **HIVER** : La chute des températures réduit l'activité des micro-organismes, le processus est en veilleuse. Continuez à alimenter votre composteur et contrôlez l'humidité.



### Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

#### Le compostage individuel

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un composteur individuel présente toutefois certains avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques...) etc.

#### Le choix d'un matériel certifié.

Vous avez acquis un composteur individuel de jardin portant la marque NF Environnement. Cette marque garantit un matériel de bonne qualité accompagné des informations nécessaires pour réussir un bon compost.

#### Les conditions d'un compostage réussi

Au delà du choix du matériel, la réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par les brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Ainsi, vous pouvez obtenir, dans des délais raisonnables, la production d'un compost de qualité. Des équipements complémentaires peuvent se révéler utiles, comme une petite poubelle de cuisine, un tamis pour affiner le compost, et éventuellement un broyeur pour réduire les tailles.



Pour en savoir plus sur le compostage en général, n'hésitez pas à contacter l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans votre région.

### Le compost

#### Utilisation du composteur

L'apport de produits s'effectue par la partie haute du silo (couvercle). Le compost s'extrait par les trappes de soutirage. Veillez à déposer vos déchets par couche (5 à 7 cm) dans le composteur en alternant déchets verts (azotés) et déchets bruns (carbonnés). Pour les tailles de branches, broyez les afin de mieux les éliminer. Pour améliorer la transformation mélangez régulièrement le contenu du composteur.

#### Utilisation de mon compost

Le compost jeune (moins de 3 mois) peut être utilisé en paillage en couches minces autour des arbres et entre les cultures. Il pourra être incorporé dans le sol au bout de 3 à 4 mois. Le compost mûr (de 4 à 10 mois) sera utilisé comme terreau horticole pour les plantations (en mélange environ 30% de compost) ou comme amendement pour les potagers, les plates-bandes, les haies, ... (de 1 à 5 litres par m<sup>2</sup>).

*Les composteurs en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer correctement, par exemple par le biais d'une déchetterie ou de collectes d'encrassés.*

Questions	Problèmes	Actions
Odeurs nauséabondes	- Manque d'oxygène - Trop d'eau - Produits trop azotés	- Brasser le compost - Ajouter des matières carbonnées
Pas d'élevation de température	- Compost trop sec - Manque d'azote - Manque d'oxygène	- Arroser ou ajouter des matières humides. - Incorporer des matières vertes - Brasser, mélanger
Présence d'insectes	- Restes de repas ou fruits gâtés en surface	- Mélanger de façon à recouvrir les restes de cuisine - Ajouter des feuilles

**Je mets**

**DÉCHETS DE CUISINE**  
Restes de fruits et légumes  
Algues  
Epluchures  
Pain  
Essuie-tout  
Serviettes en papier  
Filtres à café  
Sachets de thé

**DÉCHETS DE JARDIN**  
Mauvaises herbes sans graine  
Branchages de petites tailles  
Fleurs coupées, séchées  
Plantes séchées  
Feuilles  
Tonte de gazon\*  
Tailles de haies\*  
\* en quantités limitées

**AUTRES**  
Sciure de bois non traité  
Cendres de bois éteintes et sèches

**Je ne mets pas !**

**DÉCHETS DE CUISINE**  
Matières grasses  
Ecorces d'agrumes  
Coquillages  
Laitages  
Morceaux de poisson  
Huiles végétales  
Croûtes de fromage  
Déchets de viande et os

**DÉCHETS DE JARDIN**  
Feuilles vernissées (lierre, laurier...)  
Résineux (thuyas, cyprès, cupressus, aiguilles de pin...)  
Mauvaises herbes avec graines  
Plantes et végétaux traités  
Liserons et plantes rampantes  
Gros branchages  
Plantes et fruits malades

**AUTRES**  
Journaux, magazines  
Bois de palettes, contre-plaqué  
Papiers glacés

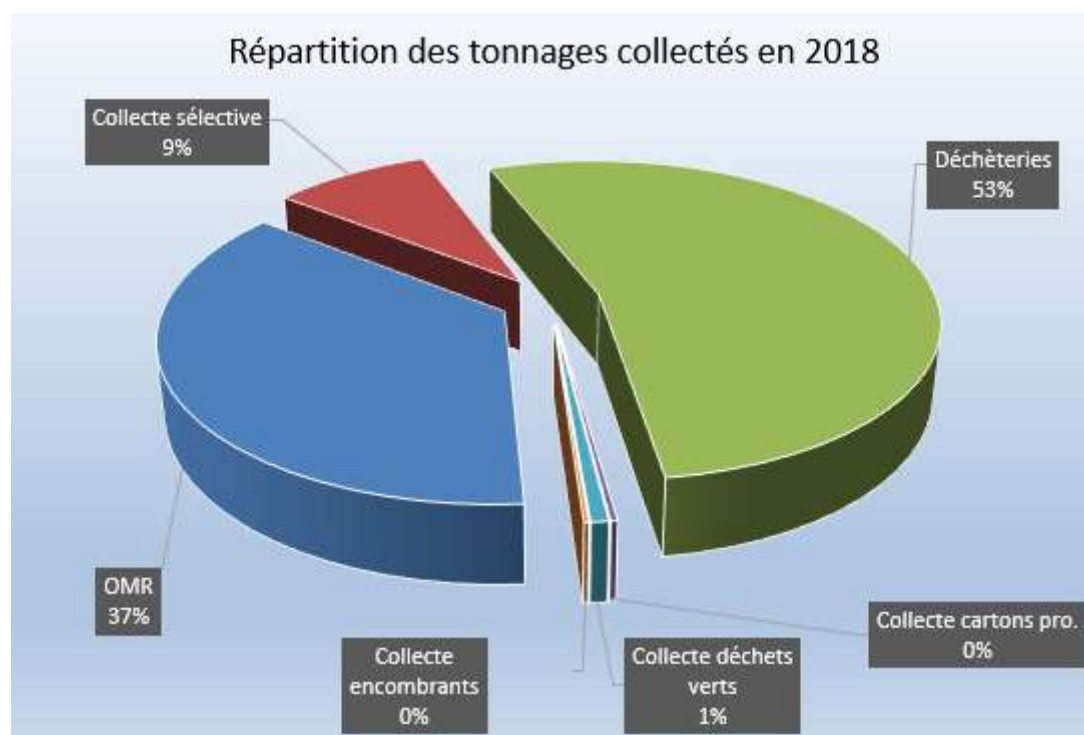
**ATTENTION**, les déchets utilisés pour fabriquer du compost ne doivent être en aucun cas des déchets médicaux tels que pansements, cotons souillés, ou tout autre matériau contaminé par une plaie, blessure ou maladie... mais provenir de sources végétales telles que épluchures de légumes, herbe coupée...  
Eviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers (fientes de volaille, litières pour chats, etc...) et des couches car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.

### Synthèse des tonnages collectés en 2018

Bilan des tonnages collectés

OMR :	12 767,37 tonnes	(12 754,13 tonnes en 2017)
Collecte sélective :	3 062,32 tonnes	(3 058,625 tonnes en 2017)
Déchèteries :	18 648,07 tonnes	(20 029,1 tonnes en 2017)
Collecte cartons pro. :	91,19 tonnes	(96,353 tonnes en 2017)
Collecte déchets verts :	245,54 tonnes	(280,56 tonnes en 2017)
Collecte encombrants :	69,34 tonnes	(68,58 tonnes en 2017)

**TOTAL :** **34 883,83 tonnes** soit **913 kg/an/habitant**  
**(36 287,338 tonnes en 2017 soit 945 kg/an/habitant)**



## VII. INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses liées à la gestion des déchets pour l'année 2018 se sont élevées à **4 323 381,78 € TTC** (dont 3 965 551,07 € en fonctionnement\* et 361 830,71 € en investissement) pour 38 213 habitants et 34 884 tonnes collectées.

\*Il est à noter que des factures de collecte et de traitement des OMR d'un montant de 178 413,23 € datant de novembre 2018 n'ont pas pu être réglées sur l'exercice 2018 (incidence sur les dépenses de fonctionnement).

Le financement de ce service était assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**) à hauteur de 2 927 719 € et par des dotations et participations diverses (soutiens ADELPHÉ, Ecosystème, Citeo, revente matériaux, facturation des professionnels en déchèteries, conventions diverses...) pour un montant de 658 824,91 €.

Le budget principal contribue à hauteur de 628 373,40 € au financement du service déchets pour l'année 2018 (**806 786,63 € en appliquant le correctif**).

			<b>Avec correctif</b>
DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 961 551,07 €		<b>4 139 964,30 €</b>
RECETTES FONCTIONNEMENT	3 637 426,38 €		<b>3 637 426,38 €</b>
DIFFERENCE	- 324 124,69 €		<b>- 502 537,92 €</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	361 830,71 €		<b>361 830,71 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	57 582,00 €		<b>57 582,00 €</b>
DIFFERENCE	- 304 248,71 €		<b>- 304 248,71 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 323 381,78 €</b>		<b>4 501 795,01 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 695 008,38 €</b>		<b>3 695 008,38 €</b>
<b>DIFFERENCES</b>	<b>- 628 373,40 €</b>		<b>- 806 786,63 €</b>
Dépenses totales	113,14 € par habitant		<b>117,81 € par habitant</b>
	123,94 € par tonne		<b>129,05 € par tonne</b>
Avec recettes, hors TEOM	93,06 € par habitant		<b>97,73 € par habitant</b>
	101,94 €		<b>107,05 € par tonne</b>

Le coût total des dépenses hors recettes est de 113,14 € par habitant (**117,81 € corrigé**) et 93,06 € en intégrant les dotations et participations diverses hors TEOM (**97,73 € corrigé**). Le coût moyen à la tonne hors recettes est de 123,94 € (**129,05 € corrigé**) et 101,94 € avec les dotations et participations diverses hors TEOM (**107,05 € corrigé**).

Le taux de la TEOM pour l'année 2018 était de 8 %

### Synthèse des principales prestations :

	Dépenses	Recettes	Montant	Coût à l'habitant	kg/hab	€/tonne
Collecte sélective	477 403,87 €	<b>453 142,92 €</b>	24 260,95 €	0,63 €	80,14	7,92 €
Collecte et traitement OM	2 164 772,74 €	- €	2 164 772,74 €	56,65 €	334,11	169,56 €
Déchèteries + Criel	1 195 201,36 €	141 657,51 €	1 053 543,85 €	27,57 €	488,00	56,50 €
<b>TOTAL 2018</b>	<b>3 837 377,97 €</b>	<b>594 800,43 €</b>	<b>3 242 577,54 €</b>	<b>84,86 €</b>	<b>902,25</b>	<b>94,05 €</b>

2017    3 769 851,13 €    636 889,80 €    3 132 961,33 €    81,58 €    933,33    87,41 €

## VIII. PERSPECTIVES

L'objectif principal pour l'année 2019 est de poursuivre la baisse des coûts des déchets et d'optimiser le service rendu à la population.

Les principales perspectives pour l'année 2019 sont les suivantes :

- Mise en place de **l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques**,
- Poursuite de l'installation **de conteneurs enterrés**,
- Poursuite de la mise en place de la collecte du mobilier avec **EcoMobilier**,
- Démolition de l'ancienne usine d'incinération au Tréport,
- Etude pour l'avenir de la déchèterie du Tréport,
- Poursuite de l'opération de **compostage individuel**,
- Poursuite des actions en matière de tri des déchets et de prévention de la production de déchets (projet commune éco-exemplaire),
- **Réalisation d'un PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) en application du décret n°2015-662 du 15 juillet 2015 relatif au contenu et modalités d'application des PLPDMA,
- Etude pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables,
- Modification des horaires d'ouverture des déchèteries.

### TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

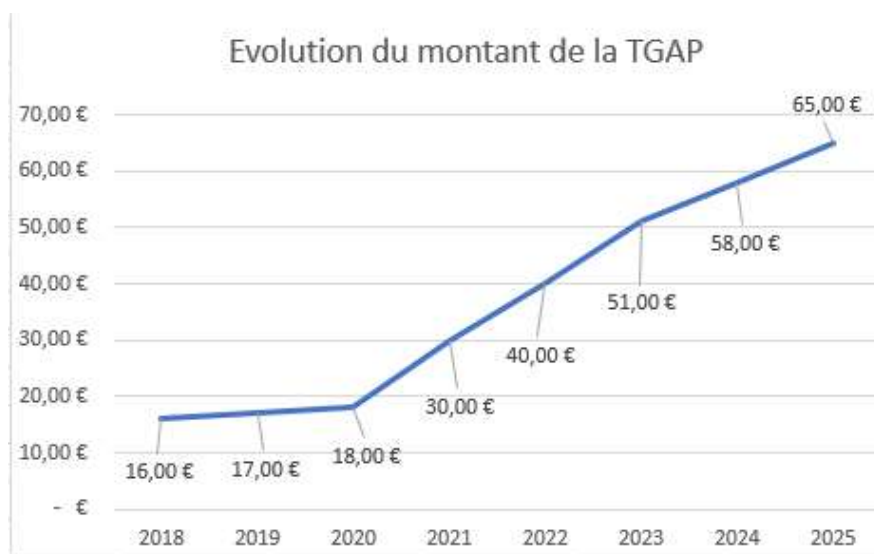


**Projet d'extension des consignes de tri des emballages plastique**

## Et à l'avenir....

### ZOOM SUR L'EVOLUTION DE LA TGAP POUR LES ANNEES A VENIR

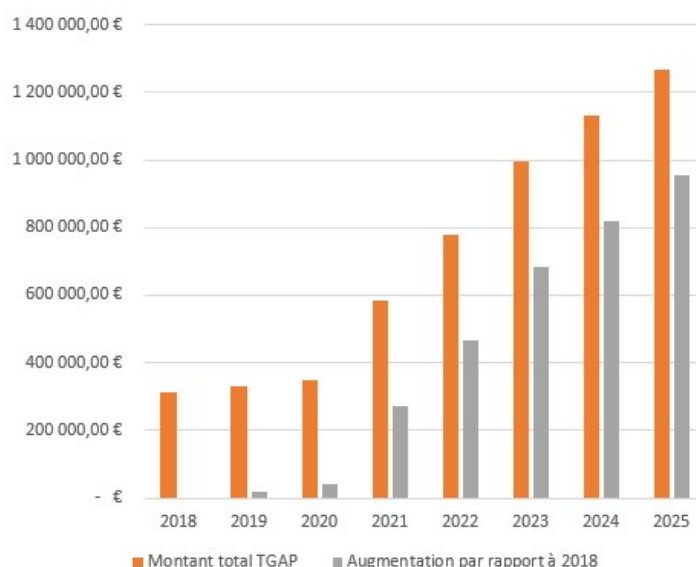
La **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) s'applique sur chaque tonne d'ordures ménagères et d'encombrants enfouis. Son montant va fortement augmenter dans les années à venir pour **passer de 16 € HT en 2018 à 65 € HT en 2025** comme le montre le graphique ci-dessous :



A tonnage équivalent, cela veut donc dire que la CCVS sera très impactée par cette évolution des tarifs de la TGAP.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Montant total TGAP</b>	311 819,20 €	331 307,90 €	350 796,60 €	584 661,00 €	779 548,00 €	993 923,70 €	1 130 344,60 €	1 266 765,50 €
<b>Augmentation par rapport à 2018</b>		19 488,70 €	38 977,40 €	272 841,80 €	467 728,80 €	682 104,50 €	818 525,40 €	954 946,30 €

Par exemple, en 2025, si les tonnages sont équivalents à ceux de l'année 2018, la hausse de la TGAP sera de +954 946 € TTC





Il est évident que faire le tri des déchets limitera la hausse de la taxe des ordures ménagères et aura un impact sur notre environnement.



**Déchèterie**

OMR : 169,56 €/tonne

Tri sélectif : 7,92 €/tonne

Déchèteries : 56,50 €/tonne

### Trions Plus et Trions Mieux !!!

Quelques exemple :

- La bouteille de verre déposée dans les ordures ménagères coutera 170 €/tonne alors que dans le conteneur vert 8 €/tonne et sera valorisée.
- Le pull déposé dans les ordures ménagères coutera 170 €/tonne alors que dans le conteneur textile 0 € et sera valorisé.

**NON**



**OUI**



**NON**



**OUI**



**170€**



**8€**



**170€**



**0€**





12 avenue Jacques Anquetil • 76260 EU  
tél. 02 27 28 20 87